

# Vivre en Angola

Le site des expatriés francophones en Angola

## Prochaines élections françaises : mode d'emploi

Amélie d'Hausen , le mardi 11 avril 2017

L'année 2017 est marquée par **deux élections** : les présidentielles et les législatives. Comment voter ? Où voter ? Il est encore temps de vous renseigner !

### Élections présidentielles

#### Date des scrutins :

1er tour : **23 Avril 2017** / 2ème tour : **07 Mai 2017**

Pour cette élection, vous pourrez voter en personne dans votre bureau de vote ou **par procuration**. Les modalités de procuration ayant été modifiées, le mandataire peut recevoir **jusqu'à 3 procurations** établies à l'étranger (ou 1 en France et 2 à l'étranger).

Si vous souhaitez établir une procuration, vous pouvez encore le faire au Consulat en prenant rendez vous **en ligne**.

Le bureau de vote sera ouvert au **Lycée français Alioune Blondin Beye** à Luanda (Baïrro Zona Escolar Primeiro de Maio - Luanda) de **8h à 19h**.

### Élections législatives

#### Date des scrutins :

1er tour : **04 Juin 2017 (En Angola)** / 2ème tour : **18 Juin 2017**

**En raison du contexte actuel, caractérisé par un niveau de menace extrêmement élevé de cyberattaques, il a été décidé, sur recommandation de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), de ne pas recourir au vote électronique pour les élections législatives de juin 2017.**

**Les modalités de vote pour les élections législatives seront donc :**

- Le vote à l'urne
- Le vote par procuration
- Le vote par correspondance **(en raison des difficultés d'acheminement du**

**courrier par la voie postale en Angola il est cependant recommandé de recourir au vote par procuration plutôt qu'au vote par correspondance)**

Pour une information plus complète, nous vous invitons à consulter le [site internet](#) du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le site de [l'Ambassade de France](#).

Si vous souhaitez établir une procuration, vous pouvez le faire au Consulat.

**Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 14 avril 2017 pour voter par correspondance.** Pour cela, si vous n'avez pas déjà activé cette option, vous êtes invités à envoyer votre demande au consulat par courrier ou à l'adresse électronique suivante [admin-francais.luanda-amba@diplomat...](mailto:admin-francais.luanda-amba@diplomat...)

Le fait d'avoir activé cette option ne vous oblige pas à utiliser par la suite cette modalité de vote mais le matériel de vote nécessaire sera envoyé à votre domicile.

Pour en savoir plus, [votezaletranger.gouv.fr](http://votezaletranger.gouv.fr)

Sources: [VAC](#) et [Ambassade de France en Angola](#).

Le mardi 11 avril 2017 à 09:35 . Classé dans [Vie pratique](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les réponses sont closes en ce moment, mais vous pouvez faire un [trackback](#) depuis votre propre site.